FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Direction des relations du travail
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services

Division de l'administration centrale

Bureau des ressources humaines
et de l'action médicale et sociale

Arrêté du 17 avril 2009 portant nomination

NOR : *MTSO0980936A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarite et de la ville,

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret n° 2006-1033 du 22 août 2006 relatif à la création de la direction générale du travail ;

Vu le décret n° 2007-1000 du 31 mai 2007 modifié relatif aux attributions du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ;

Vu l'arrêté du 22 août 2006 modifié relatif à l'organisation de la direction générale du travail ;

Sur proposition du directeur général du travail,

Arrête :

Article 1er

M. Benjamin RAIGNEAU, administrateur civil, est nommé chef du bureau de la durée et des revenus du travail (RT3) à la sous-direction des relations individuelles et collectives du travail (RT) à la direction générale du travail à compter du 1er avril 2009.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services et le directeur général du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 17 avril 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :
La chef de service,
I. MOURÈS